

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 11 (1981)
Heft: 11

Rubrik: Votre argent : questions réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par le Service romand
d'information
du Crédit suisse

Les obligations convertibles

L'obligation convertible se distingue d'une obligation normale par le droit qu'elle donne à son titulaire de convertir à une date déterminée son titre en actions ou en bons de participation. S'il utilise cette possibilité, l'investisseur passe donc de l'état de créancier d'une société à celui d'actionnaire. L'obligation convertible combine les avantages d'une obligation normale (intérêts fixes, remboursement, spéculation moindre) avec ceux d'une action (plus-value, arme contre l'inflation). Son rendement, bien qu'un peu plus bas que celui des obligations, est nettement au-dessus de celui des actions.

Prenons un exemple:

Obligation convertible: 5¾% Oerlikon-Bührle Holding 81-91.

Cours actuel du titre: 93,85%.

Droit de conversion: pour Fr. 2400.— de cet emprunt, vous recevrez 1 action Oerlikon-Bührle.

Cours actuel de l'action: Fr. 1640.—. Dans ce cas, il ne serait pas intéressant de convertir. Par contre, les cours de certaines obligations convertibles, japonaises entre autres, sont montés jusqu'à 250% à cause de l'intérêt que présente leur conversion en actions extrêmement demandées.

Les obligations convertibles, vu leurs avantages nombreux, sont donc des possibilités de placement à ne pas négliger.

Faut-il acheter de l'or?

A.F., Yverdon: Nous parlions l'autre jour entre amis de la façon de placer nos économies. Quelqu'un a plaidé fortement pour l'or. A-t-il raison?

Tout dépend de l'importance du capital dont on dispose. En tant qu'investissement, l'or se différencie fondamentalement des obligations, actions et fonds de placement. Il ne produit aucun revenu.

Cependant, lorsque l'on dispose d'un capital important, en placer une partie sous forme d'or peut être une façon intelligente de répartir les risques. Une valeur-refuge pour les temps difficiles.

L'histoire monétaire — nous insistons sur ce point — est une histoire de l'inflation. Les temps relativement calmes sont toujours suivis de crises monétaires. L'on fait alors moins confiance aux papiers-valeurs, en cherchant la sécurité qu'offrent les métaux précieux. Car l'or est une valeur sûre. Les périodes de crises le montrent clairement, qu'elles soient récentes ou relativement anciennes. A son prix actuel, l'or reste fascinant.

Alors, pièces ou lingots? Les monnaies d'or sont plus faciles à revendre, ce qui peut être important en période de crise. Mais la plupart des pièces valent davantage que leur équivalent en or, en fonction de leur rareté numismatique. Cette différence, appelée agio, est particulièrement élevée pour le Vreneli-or de 10 francs, par exemple.

Seules les monnaies sans valeur de collection, telles le Krügerand sud-africain encore frappé aujourd'hui, sont négociées à peu près au même prix que leur poids d'or.

Qui pourrait gérer mes biens?

C. S., Sion: Veuve et sans amis de confiance, je me demande à qui m'adresser pour gérer les biens que je possède.

S'il s'agit d'argent, de papiers-valeurs, etc., c'est à la banque que vous trouverez des collaborateurs spécialisés qu'on appelle — selon les établissements — «conseillers en placement» ou «gérants de fortune». C'est leur mission de prendre pour la clientèle les mesures qui visent à:

- assurer au capital investi un rendement satisfaisant, le plus régulier possible;
- maintenir la valeur en pouvoir d'achat de ce placement;
- permettre au capital de croître et de fructifier.

Cette tâche exige du conseiller un engagement fait de prudence et de circonspection. Car, pas plus que l'épargnant, le professionnel ne peut se permettre d'investir selon sa fantaisie et son intuition.

Par contre, il dispose d'un ensemble de connaissances qui lui permettent d'agir au mieux de vos intérêts, selon quatre principes fondamentaux:

Principe n° 1: adapter l'investissement au cas particulier du client.

Principe n° 2: connaître les mérites respectifs de chaque valeur.

Principe n° 3: répartir les risques.

Principe n° 4: surveiller constamment l'évolution du placement.

Combien d'argent en circulation?

G. B., Berne: Quand on voit, dans les banques, à la poste, dans les magasins, les liasses de billets de banque et les bacs de monnaie qui s'y trouvent, on se demande si quelqu'un sait combien d'argent «circule» en Suisse.

Non seulement quelqu'un le sait, mais c'est strictement contrôlé par la Banque nationale. C'est l'une de ses missions que de ravitailler l'économie en monnaie pour permettre les échanges. Ainsi, y compris ceux et celles qui dorment dans des coffres-forts et des petites tirelires, il y avait en 1980 26 milliards de francs en circulation sous forme de pièces et de billets de banque. Ceux-ci s'usent assez vite puisqu'il faut chaque année en remplacer 80 à 100 millions par des neufs.

Ne compliquez pas la vie aux villageois!
(Dessin de Bernie-Cosmopress)

